

Président

Téléphone : 04 79 75 93 30
presidence@savoie.cci.fr

MAIRIE DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS
Madame Jacqueline DUPENLOUP
Chef-lieu
25 Route du Bessay
73130 SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS

Objet : Avis de la CCI Savoie - Arrêt du PLU de Saint-Alban-des-Villards

Le-Bourget-du-Lac, le 04/08/2025

Madame la Maire,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur le projet d'arrêt du PLU de la commune de Saint-Alban-des-Villards, et nous vous en remercions.

Après avoir pris connaissance avec attention des pièces constitutives de ce projet, nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur une incohérence d'intitulé dans le document présentant les OAP : l'OAP du chef-lieu est désignée comme « sous l'église » dans le sommaire, tandis qu'elle apparaît sous l'intitulé « sous la chaufferie » en page 7.

En ce qui concerne les dispositions prises dans le PLU de Saint-Alban-des-Villards, le règlement écrit prévoit que la zone urbaine (UA), englobant le secteur dense du chef-lieu ainsi que les hameaux de la commune, peut accueillir des activités artisanales à vocation commerciale et du commerce de détail dans la limite de 300 m².

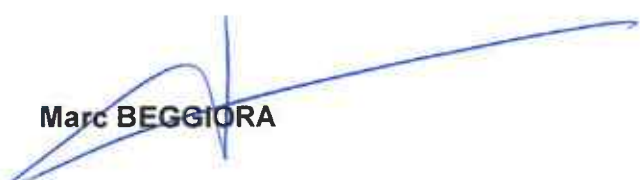
Dans un contexte économique fragile, notamment pour les commerces de proximité en milieu rural, nous vous invitons à reconsidérer la pertinence de cette disposition, en précisant davantage le périmètre concerné. En effet, si l'installation d'un commerce de détail s'avérait opportune, il trouverait davantage sa place dans le chef-lieu, où est déjà implantée l'auberge. Cela renforcerait la complémentarité tout en créant une véritable dynamique de centre-bourg. À l'inverse, une implantation dispersée des commerces dans l'ensemble de la zone UA risquerait de diluer cette dynamique et de nuire à la cohérence du tissu commercial local.

Aussi, si le projet d'un commerce de proximité venait à se concrétiser, nous vous conseillons de mener préalablement une étude de marché qui mettrait en évidence les besoins de la population, le potentiel marché, les interactions avec les commerces existants ou zones commerciales à proximité, ainsi que la viabilité de l'activité. Si telles sont les ambitions de la commune, les équipes de la CCI Savoie sont en mesure de réaliser cette étude pour identifier l'activité la plus adaptée et de vous accompagner dans la sélection du porteur de projet ainsi que dans le lancement de l'activité dans des conditions optimales.

Les autres dispositions envisagées n'appellent pas de remarques de notre part.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces recommandations, visant à préserver et développer le tissu économique local. Les équipes de la CCI Savoie se tiennent à votre disposition pour toute discussion sur l'étude de marché, la stratégie commerciale ou plus globalement sur les actions en faveur du développement économique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc BEGGIORA